Comité Provincial de Bruxelles et du Brabant Wallon

Compétition **:** CHAMPIONNATS PROVINCIAUX VETERANS SIMPLES & DOUBLES

Date **:** 17 janvier 2027

Adresse **:** RUE VAN KALCK 93, 1080 Bruxelles

Directeur **:** Nathalie Alexander

nath.alexander14@gmail.com - +32 (0)477 35 83 46

Juge arbitre **:** Corine Navaux – cnavaux@hotmail.com

Inscription : https://tournois-bbw.be

Clôture inscription **:** 03 janvier 2027 à 23:59

Prix : Simple - 5€ / Double - 10€

Plus aucune inscription, ni confirmation ne sera acceptée après cette échéance

HORAIRES		
Catégorie	**Série**	**Début prévu**
40/50/60/65/70/75/80/85	**Mixtes**	**Matin**
40/50/60/70/75/80/85	**Doubles Dames**	**Après-midi**
40/50/60/70/75/80/85	**Doubles Messieurs**	**Après-midi**
40/50/60/70/75/80/85	**Simples Dames**	**Après-midi**
40/50/60/70/75/80/85	**Simples Messieurs**	**Après-midi**

-

- Toutes les séries, **SIMPLES et DOUBLES** débuteront par des poules !
- Le placement des joueurs dans les poules se fera sur base du classement numérique à la clôture des inscriptions.
- Chaque joueur ne peut jouer que dans une et une seule catégorie d'âge.
- Des regroupements seront envisagés pour maximiser les matchs joués. Le regroupement peut être refusé. Tout match joué est comptabilisé sur la fiche individuelle.
- Les perdants doivent rester pour arbitrer un match.
- Cette organisation se conformera aux statuts et règlements de la F.R.B.T.T.
- La présence reste requise ½ heure avant le début de la série même si celui-ci ne joue ni n'arbitre au premier tour.
- Les joueurs absents à l'heure du début de leur série pourront être disqualifiés par le Juge-Arbitre.
- Les horaires précis seront publiés pour le mercredi 31/12/25 au plus tard.
- Cette compétition se jouera avec des balles plastiques BLANCHES de marque « GEWO ».
- Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, perte ou vol.
- Toute décision ou modification éventuelle sera de la compétence exclusive du comité organisateur tant en ce qui concerne la préparation que le déroulement de la compétition.
- Le Juge-Arbitre sera mandaté pour prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la compétition.
- En cas de remise des médailles, si un joueur est absent, la remise de sa médaille sera laissée à la discrétion du directeur de tournoi.
- Lors d'un évènement, tous les matchs doivent être joués. Un joueur présent qui ne dispute pas un ou plusieurs matchs est sanctionné, sauf s'il transmet une attestation médicale au juge-arbitre (ou à la personne désignée) dans les 48 heures suivant l'évènement. À défaut, les matchs non joués sont enregistrés comme défaites. L'adversaire d'un joueur ayant déclaré WO sans justification médicale recevra une victoire sur sa fiche individuelle.
- **Afin de répondre à l'article D.10.1 des Règlements Sportifs Nationaux, un joueur de nationalité étrangère fournira au Comité Provincial un certificat de résidence prouvant sa domiciliation en Belgique depuis au moins 5 ans.**

QUALIFIÉS POUR LES CHAMPIONNATS DE BELGIQUE :

Les 4 premiers des championnats provinciaux

Les 4 premières paires de doubles de chaque série

Amendes		
N°	Motifs	Montants
1	Refus d'arbitrage	15,00€
2	Absence non prévenue après inscription	25,00€ + frais d'inscription
3	A partir de la première récidive d'absence non prévenue	35,00€ + frais d'inscription
4	Désistement ou absence prévenue	10,00€ + frais d'inscription
Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48h annulera l'éventuelle amende n°4		